

NETIM - CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

CG-NETIM version 2.3 en date du 25 mai 2018

Le présent contrat est conclu entre:

- La société NETIM, société à responsabilité de droit français, ayant son siège social au 165 avenue de bretagne 59000 LILLE FRANCE, immatriculée au registre des sociétés de LILLE sous le numéro 451 394 720, représentée par M. VINCENT, ci-après désignée « NETIM »
- Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société NETIM, ci-après désignée le « Client ».

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles NETIM s'engage avec le Client dans le cadre de tout service proposé par NETIM.

Les présentes conditions générales de service sont complétées par les conditions contractuelles applicables à chacun des services, et le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes.

L'ensemble de ces éléments forment un cadre contractuel, ci-après désigné « CG-NETIM », applicable à toute commande par le Client de services de la société NETIM, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client.

Les prestations offertes par NETIM à titre gratuit sont également régies par les présentes CG-NETIM.

L'utilisation de tout service de NETIM suppose l'acceptation sans réserve et le respect permanent des CG-NETIM.

ARTICLE 2 : DURÉE

Les présentes CG-NETIM sont conclues durant toute la durée du service prévue à la commande à compter de la mise à disposition du Service et de ses éléments d'identification par NETIM au Client.

En cas de prolongement de la validité du service, la prestation de NETIM se renouvelle pour la nouvelle durée commandée, sous la réserve du paiement préalable du prix par le Client dans le délai prescrit, mais aux CG-NETIM en vigueur actualisées au moment de la commande.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter en permanence et quel que soit le service souscrit, les obligations suivantes, outre les obligations contractuelles détaillées pour chacun des services :

- disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes;
- avoir pris connaissance des présentes préalablement à la commande de tout service de NETIM;
- accepter, s'engager à respecter, à faire accepter et à faire respecter, en permanence les présentes par toute personne à qui il déciderait de déléguer un droit quelconque, d'accès, de gestion, d'administration ou d'utilisation, de quelle que nature qu'il soit, sous sa pleine et entière responsabilité;
- avoir vérifié, préalablement à la commande, que le service sera en adéquation avec ses besoins et à ceux des éventuelles personnes à qui il déciderait d'accorder un droit d'usage, de quelle que nature qu'il soit, sous sa pleine et entière responsabilité;
- déclarer que ni le choix ni l'utilisation d'un quelconque service de NETIM, directement ou indirectement, ne contrevient ni ne porte atteinte aux droits des tiers ainsi qu'aux textes en vigueur;
- déclarer auprès de NETIM des données personnelles fiables, complètes et veiller en permanence à leur mise à jour, spontanément comme sur demande et être en mesure de fournir des justificatifs dans les délais impartis si requis;
- d'informer NETIM en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard de ses éléments d'identification dans les meilleurs délais et de justifier de son identité par tous moyens ;
- supporter seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni ses éléments d'identification. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte de ses éléments d'identification ;

- prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution ;
- accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, NETIM ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client ;
- collaborer activement avec NETIM, en particulier à fournir à NETIM, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations objet des présentes. Au titre de son obligation de collaboration, le Client s'engage notamment à régulièrement consulter son Interface ou plus généralement les informations qui lui sont transmises par courrier électronique et à prendre régulièrement connaissance des informations relatives à ses services ;

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE NETIM

NETIM est un intermédiaire technique qui propose un large panel de services, dans des conditions détaillées dans chaque contrat applicable aux services proposés, en complément des présentes Conditions Générales de Services.

NETIM assume au titre des présentes une obligation de moyens. Quel que soit le service proposé, NETIM s'engage à :

- mettre à disposition du Client une procédure automatisée, fiable et rapide pour souscrire à tout service proposé par NETIM d'une manière autonome et sécurisée par l'intermédiaire de son site Internet ;
- mettre à disposition du Client une Interface web accessible avec des éléments d'identification propre à ce dernier afin de lui permettre de gérer de façon autonome et sécurisée son compte ainsi que les services ou options qui y sont associés ;
- mettre à disposition du Client sans surcoût un compte prépayé afin de lui permettre de régler facilement ses services ;
- apporter toutes précisions, notamment sur son site Internet, relatives aux services et options proposés, à leurs caractéristiques et limitations techniques et à leurs modalités d'utilisation;
- permettre la résiliation de tout service, à tout moment en cours de contrat, sauf cas particulier précisé au contrat applicable au service donné;

En outre, pour l'ensemble des prestations objet des présentes, NETIM s'engage à fournir une assistance au Client en ligne par tickets depuis l'Interface et par courrier électronique. NETIM apporte une aide technique et commerciale concernant le service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client, sans engagement de NETIM d'apporter une solution au Client, ni de délai de réponse.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS DE NETIM

Les réparations dues par NETIM en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause. NETIM ne saurait être tenu pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou de la mauvaise exécution du présent contrat, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, etc.

A titre de condition essentielle et déterminante des présentes CG-NETIM, si la responsabilité de NETIM était retenue, le Client ne pourrait prétendre, au titre d'indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui pour la part du service pour laquelle la responsabilité de NETIM a été retenue dans l'année du fait générateur du fait dommageable.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à NETIM au titre des prestations réalisées.

5.1 Cas de force majeure

La responsabilité de NETIM ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à NETIM au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'un Cas de Force Majeure dont incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de NETIM.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à trente (30) jours calendaires, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

5.2 Cas du fait du client

La responsabilité de NETIM ne sera pas engagée du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application ;
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés;
- divulgation ou utilisation illicite des éléments d'identification remis confidentiellement au Client;
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel NETIM n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance;
- demande d'interruption temporaire ou définitive du service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la loi française LCEN ("Loi pour la confiance dans l'économie numérique");
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client;

ARTICLE 6 : EXÉCUTION, TARIF, PAIEMENT

6.1A Compte client

Pour toute commande d'un service auprès de NETIM, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées complètes, dont il garantira en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité.

Le Client fournit en particulier pour ce faire une adresse de courrier électronique. Il est informé que les adresses de courrier électronique demeurent l'unique moyen de communication entre NETIM et le Client, notamment pour l'informer d'une demande de paiement en renouvellement de ses services.

Il appartient en conséquence au Client d'indiquer à tout moment et dans les meilleurs délais à NETIM tout changement de coordonnées, notamment d'adresse de courrier électronique. NETIM ne peut donc être tenue responsable de l'absence de diligence du Client dans la modification de ses coordonnées.

6.1B Compte client avec le statut « VÉRIFIÉ »

Un compte client obtient le statut « VÉRIFIÉ » lorsque les informations de ce dernier ont été validées comme étant correctes par NETIM.

Cette vérification peut être initiée de manière automatique lors de la commande de certains services, devenant ainsi un préalable à la réalisation de cette dernière.

Cette vérification peut être initiée à la seule discrétion de NETIM en cas de litige, de suspicion de fraude, de données client manifestement erronées ou toute demande légale de divulgation des données clients telles que réquisition judiciaire, mandat international, etc.

Afin d'obtenir le statut « VÉRIFIÉ », le Client est contacté par email afin de fournir des documents d'identification tels que la copie d'une carte d'identité ou de passeport, le certificat d'enregistrement d'une entité légale, etc. De part ces données sensibles, NETIM garanti le Client que les informations sont collectées dans le cadre de l'article 9 et seront stockées de manière sécurisée sans être divulguées à des tiers.

Lorsque les documents demandés sont issus d'autorités et de pays ayant alphabet non latin (Cyrillique, Chinois, etc.), il sera demandé au Client de fournir l'original ainsi qu'une traduction en anglais.

Faute de fournir les documents demandés ou des documents valables et valides, la procédure de vérification sera considérée comme échouée ne donnant alors pas droit au Client des services commandés, l'impossibilité de commander de nouveaux services ou l'annulation des services existants.

6.2 Interface

Chaque compte client donne à un accès à une interface en ligne, ci-après désignée l'«Interface» à l'adresse <https://netim.com/direct/> pour gérer les données personnelles ainsi que les services qui y sont associés.

L'accès à l'Interface n'est possible et autorisé qu'avec les éléments d'identification fournis par NETIM. Le Client s'engage à conserver les éléments d'identification strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit et à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel. L'accès à l'Interface est effectué sous la seule responsabilité du Client. L'accès à l'Interface avec les éléments d'identification confiés au Client est dès lors réputé avoir été effectué de plein droit par le Client et sous sa responsabilité.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des éléments d'identification d'en informer dans les meilleurs délais NETIM et de justifier de son identité par tous moyens. A réception de cette notification dûment justifiée, NETIM procédera à la modification des éléments d'identification. NETIM traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux éléments d'identification. Le Client demeure responsable de l'utilisation du service par des tiers jusqu'à la modification par NETIM des éléments d'identification.

6.3 Exécution de la commande

Toute commande passée par le Client à NETIM est formalisée par la production d'un bon de commande récapitulant la prestation à fournir par NETIM, la durée et les options éventuellement choisies par le Client. Ce bon de commande est disponible à tout moment dans l'Interface.

Dans les meilleurs délais suivant la validation du bon de commande, NETIM adressera au Client un accusé de réception de la commande par email et procédera au traitement de celle-ci. NETIM transmettra au Client, le cas échéant, les éléments d'identification afin de lui permettre un accès au(x) service(s).

L'exécution de la commande peut intervenir :

- dès l'encaissement du prix dû par le Client pour cette même commande
- dès validation de la commande en cas de paiement par mandat administratif
- dès validation du service commercial en cas de paiement sur facture.

6.4 Tarif

NETIM publie ses tarifs en vigueur sur son site Internet à l'adresse <http://www.netim.fr> ainsi que dans l'Interface du Client.

Le Client s'engage à payer les frais du service dus à NETIM, suivant le tarif en vigueur au moment de sa commande, et ce dès l'émission d'une facture de NETIM.

La conclusion d'un contrat aux présentes CG-NETIM n'implique pas le maintien par NETIM d'un tarif aux conditions actuelles au profit du client. Les tarifs restent modifiables à tout moment sans préavis pour les prestations à venir.

Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en hors taxes. Selon les conditions de l'article 196 du code Européen de la TVA (directive européenne 2006/112/CE), la TVA du pays de résidence du Client pourra être facturée.

NETIM se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes ainsi que tout changement significatif dans les taux de change.

6.5 A Paiement

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution.

Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par NETIM de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu;
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour NETIM d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;

En cas de retard de paiement, conformément à la loi française article L.441-6 du code du commerce, NETIM pourra mettre en demeure le Client et sera en droit de demander le paiement d'un intérêt à un taux égal à 12% par an à compter de la date de l'exigibilité des sommes dont le versement est prévu en vertu du présent article. De plus, NETIM pourra demander au débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 EUR pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Si la mise en demeure du client reste sans effet, NETIM pourra céder à tout moment sa créance à une compagnie d'affacturage dans quel cas le paiement devra intervenir au bénéfice du compte mentionné sur la facture établie par cette dernière. Dans ce cas, NETIM facturera au client les frais administratifs engagés à fin de recouvrement.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par NETIM, sera purement et simplement ignoré et provoquera son rejet par NETIM.

Dans le cadre de lutte contre la fraude, NETIM se réserve le droit de vérifier manuellement tout paiement reçu, à sa seule discrétion, selon ses propres critères et quel que soit le moyen de paiement. En cas de vérification, le Client sera notifié par courrier électronique de la mise en attente de son paiement, et de ce fait, de la mise en attente du traitement de sa commande. Dans le cadre de cette vérification, NETIM peut être amené à demander au Client des preuves de paiements ou des preuves que le paiement a bien été initié personnellement par ce dernier.

Le Client est averti qu'en cas de paiement par carte bancaire en devise autre que l'EURO, des frais peuvent éventuellement être facturés par sa propre banque sans possibilité par le Client d'obtenir leur remboursement de la part NETIM.

6.5B Paiement automatique

NETIM offre la possibilité au Client d'enregistrer des moyens de paiement pour faciliter le processus de commande et bénéficier des services liés au paiement automatique.

Depuis l'Interface, le Client peut enregistrer jusqu'à 5 moyens de paiement différents avec un ordre de priorité. Dès lors, l'exécution d'un paiement automatique est réalisé sur le moyen de paiement ayant la plus haute priorité et ainsi de suite jusqu'au succès du paiement intégral du montant dû.

Le client reconnaît que :

- Il est libre à tout moment d'annuler ou de suspendre un moyen de paiement enregistré.
- L'enregistrement de moyens de paiement dont il n'est pas le titulaire est formellement interdite.

En outre, le Client reconnaît et accepte que NETIM puisse, à sa seule discrétion, annuler ou suspendre un des moyens de paiements enregistrés du Client notamment mais non limité en cas de suspicion de fraude ou de fraude avérée.

Dans le cadre des paiements par cartes bancaires, NETIM garanti que les données ne sont pas enregistrées dans son système mais sur la plateforme bancaire de paiement. Par mesure de sécurité, NETIM ne connaît donc pas l'intégralité des coordonnées bancaires du Client.

Dans le cadre des paiements par Paypal, NETIM utilise la fonctionnalité de « paiements préapprouvés ». Dans ce cadre, le Client peut alternativement et à tout moment annuler l'autorisation de paiement directement dans son compte sur Paypal.

En cas d'échec d'un paiement automatique, NETIM enverra une notification d'échec par courrier électronique au Client pour lui signifier le problème et lui permettre de prendre les actions nécessaires au bon déroulement du paiement.

6.6 Rétractation

Le Client reconnaît accepter expressément que l'exécution des services fournis par NETIM commence dès validation de son paiement complet, soit avant l'écoulement complet du délai de rétraction prévu par le code de la Consommation français. Le client reconnaît aussi que les services de NETIM sont nettement personnalisés, choisis par le Client, et sans possibilité pour NETIM d'effectuer une annulation.

Par conséquent, dans ces circonstances et conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation français, le droit de rétractation ne trouvera pas à s'appliquer, et ce, ni lors de la première commande à un service NETIM, ni lors de toute commande suivante ou renouvellement.

La politique de remboursement a été spécifiée par NETIM dans le document « Politique d'annulation et de remboursement » disponible sur le site Internet à l'adresse <https://www.netim.fr/conditions-generales.html>

6.7 Dépôt sur le compte client

Le Client a la possibilité d'effectuer un dépôt d'argent sur son compte Client, sous forme d'un prépaiement, afin de réaliser le paiement partiel ou total de ses commandes.

Le montant disponible est indiqué dans l'entête de l'Interface et tous les mouvements financiers relatifs au compte dans la rubrique « Finances » > « Documents comptables et mouvement financiers »

Le Client est informé que :

- Les fonds disponibles ne donnent droit à aucun intérêt;
- Tout prépaiement ne donne pas droit à une facture. Le fait de réaliser un dépôt d'argent ne constitue pas la commande d'une prestation ou d'un service ;
- Les fonds peuvent être remboursés moyennant des frais de 30 EUR correspondant aux frais administratifs et bancaires occasionnés à NETIM pour le remboursement ;

Le Client a la possibilité d'utiliser la fonction de dépôt automatique sans frais supplémentaires. Dans l'Interface, le Client peut définir le seuil de son solde en dessous duquel un paiement automatique du montant choisi sera réalisé. Le Client est informé que :

- Le seuil et le montant sont modifiables à tout moment
- L'élément déclencheur d'un paiement automatique est défini par une modification du solde client et dont le montant est inférieur au seuil spécifié.
- Le paiement automatique est réalisé tel que défini en 6.5B
- En cas d'échec du paiement, aucune tentative de paiement n'est réalisée automatiquement. Il est alors nécessaire d'attendre le prochain élément déclencheur.

6.8 Renouvellement de service

NETIM s'engage à prévenir, exclusivement par courrier électronique, le Client au moins trente (30) jours calendaires avant l'expiration du service à l'adresse de courrier électronique fournie par le Client. Cette notification sera relancée quinze (15) jours calendaires, puis sept (7) jours calendaires avant la date effective d'expiration dudit service ainsi que le matin du jour de l'expiration.

NETIM effectue le renouvellement du service après l'encaissement complet entre ses mains du prix du renouvellement du service. S'agissant d'un paiement différé tel que le chèque ou le virement bancaire, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le règlement soit effectivement reçu par NETIM avant l'expiration du service.

Faute de renouvellement et/ou de paiement par le Client dans les délais requis, NETIM ne peut être tenu responsable de l'absence de renouvellement du service.

Le Client a la possibilité d'utiliser la fonction d'auto-renouvellement sans frais supplémentaires. Le renouvellement automatique sera réalisé par NETIM sept (7) jours calendaires avant la date d'expiration effective du service sous réserve que :

- Le service soit dans un état renouvelable
- Le paiement des frais de renouvellement soit réalisé avec succès avec un paiement automatique tel que défini en 6.5B

En cas d'échec d'un renouvellement automatique, NETIM enverra une notification d'échec par courrier électronique au Client pour lui signifier le problème et lui permettre de prendre les actions nécessaires au bon renouvellement du service. Aussi, le renouvellement automatique sera ré-exécuté tous les jours jusqu'à la date d'expiration effective du service.

6.9 Précommande

Dans certaines situations, NETIM permet au Client de précommander un Service avant que celui-ci ne soit disponible. NETIM se réserve le droit de ne pas honorer une précommande en cas de forte variation du prix d'achat entre la date de précommande et la date de disponibilité du Service, notamment si un domaine est devenu premium ou si le registre a modifié ses tarifs de gros.

En tout état de cause, NETIM mettra tous les moyens en œuvre pour réaliser la précommande sans garantie de résultat. En cas d'échec, NETIM créera une note de crédit et mettra à disposition du Client, les sommes versées en avoir utilisable selon les modalités de l'article 6.7

6.10 Facturation

Pour chaque commande validée et payée, une facture sera générée avec les informations du compte client et dans la devise de la commande. La facture sera mise à disposition exclusivement par moyen électronique au format PDF et sera téléchargeable dans l'espace Client.

NETIM propose au Client de gérer différents contacts de facturation pouvant être utilisés sur le bon de commande. Dès lors, il appartient au client de gérer et de définir le contact facturation au moment de commande et préalablement au paiement. Le Client reconnaît qu'il ne sera plus possible de modifier les informations de facturation dès lors que la facture sera générée.

En cas d'utilisation d'un contact facturation, le Client s'engage à fournir des coordonnées complètes, dont il garantira l'exactitude, la sincérité et la fiabilité. Le Client reconnaît que l'utilisation de fausses informations afin de contourner les règles de la TVA est interdite.

ARTICLE 7 : SUSPENSION – RÉSILIATION – CLÔTURE DE COMPTE

7.1 Résiliation

Le présent contrat est résilié de plein droit à son échéance faute de renouvellement préalable par le Client.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente (30) jours calendaires comme stipulé à la clause 5.1

Le Client est libre de résilier le contrat avant échéance en contactant NETIM. La politique d'annulation a été spécifiée par NETIM dans le document « Politique d'annulation et de remboursement » disponible sur le site Internet à l'adresse <https://www.netim.fr/conditions-generales.html>

En cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours calendaires, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

7.2 Suspension

En cas d'utilisation du service en contravention avec les termes des présentes, le Client sera réputé en inexécution grave de ses obligations contractuelles autorisant NETIM, à sa convenance, à :

- suspendre le service jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations;
- mettre en demeure le Client de respecter ses obligations suivant un préavis;
- résilier de plein droit le présent Contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour dommages directs et/ou indirects auxquels le Client pourrait prétendre;

Toute suspension, résiliation ou suppression du service dans les conditions déterminées au présent article n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client.

En cas de nécessité, NETIM se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

Quels que soient les services souscrits, le Client reconnaît que les éléments suivants seront considérés comme constitutifs de manquements graves à Vos obligations contractuelles :

- si le Client déclare sciemment des données identifiantes fantaisistes, incomplètes, inexactes ou obsolètes ou si le Client s'abstient de les corriger ou de les mettre à jour de son propre chef, ou si le Client ne fournit pas les justificatifs requis à défaut de précisions dans le délai indiqué dans la demande de NETIM;
- si NETIM est informé ou découvre que le Client se livre ou participe d'une quelconque façon, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des services de NETIM :
 - à une provocation, apologie ou incitation à commettre des crimes ou des délits et plus particulièrement des crimes contre l'humanité ;
 - à l'apologie ou l'incitation à la haine raciale ;
 - à une activité ou la diffusion d'un contenu à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ;
 - à une activité ou la diffusion d'un contenu à caractère pédophile ou susceptible de constituer ou de se rattacher, directement ou indirectement ;
 - à l'apologie ou l'incitation à la violence, au suicide, à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illégales ou illicites, ou aux actes de terrorisme ;
 - à l'attaque, l'introduction, le maintien frauduleux dans un système informatique de tiers ;
 - à la collecte, le traitement, ou l'envoi illicite de données ;
 - à une atteinte ou nuisance informatique, de quelque sorte que ce soit, que cette nuisance concerne les services ou le système de NETIM, ou tout autre service ou système relié à l'Internet ;
 - à l'une quelconque des activités de spam

ARTICLE 8: CORRESPONDANCE - PREUVE

Sauf disposition particulière dans les présentes, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique ou via l'interface de tickets.

En application des articles 1316 et suivants du Code civil français et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce français, les parties déclarent que les informations délivrées par l'Interface et le site Internet de NETIM font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit.

Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de NETIM, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de NETIM, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.

La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de NETIM est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

7.3 Clôture de compte à l'initiative du Client

A l'initiative du Client, la clôture du compte peut intervenir à tout moment si préalablement ;

- tous les services liés au compte ont été résiliés;
- l'épurement des dettes ou le remboursement des créances ont été réalisés ;

Le Client reconnaît que son compte Client ne pourra être clôturé que si les conditions ci dessus sont respectées et en accord avec la protection des données personnelles stipulée à l'article 9.

7.3 Clôture de compte à l'initiative de NETIM

A l'initiative de NETIM, la clôture du compte peut intervenir :

- si tous les services liés au compte sont résiliés ;
- en cas d'absence de facturation durant plus de 3 ans ;

Cette dernière peut aussi intervenir en cas de manquement par le Client au présent Contrat à l'exécution de ses obligations.

Le Client reconnaît que la clôture du compte Client sera réalisée sans préavis ni notification. Les éventuelles créances du compte seront définitivement acquises à NETIM, tout comme les éventuelles dettes supportées par NETIM.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement des données personnelles a été spécifié par NETIM dans le document « Politique de traitement des données » disponible sur le site Internet à l'adresse <https://www.netim.fr/conditions-generales.html> dont les termes sont considérés comme faisant partie des présentes conditions.

ARTICLE 10 : TOLÉRANCE

Le fait que NETIM ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par NETIM à se prévaloir ultérieurement de d'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Tout échange de correspondances, d'écrits, de courriers électronique, etc., ne sauraient remettre en cause les termes des présentes CG-NETIM sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

Dans l'hypothèse où le droit serait modifié et où de nouvelles obligations seraient imposées par celui-ci, ces dernières seraient directement intégrées dans les présentes CG-NETIM sans qu'il ne soit nécessaire de prévenir préalablement l'une ou l'autre des parties, chacun étant responsable de ses actes devant la loi. A ce titre, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra pas être recherchée.

Dans l'hypothèse où les CG-NETIM en ligne sur le site internet seraient modifiées, seules celles qui ont été acceptées par le client sont applicables. Toutefois, tout renouvellement de contrat sera effectué aux conditions générales actualisées en vigueur, sauf accord particulier dûment spécifié entre les parties.

ARTICLE 12 : INTERPRÉTATION DU CONTRAT

Les dispositions des présentes expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des présentes.

ARTICLE 13 : RELATION AVEC LES TIERS

Le Client autorise expressément NETIM à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes.

Le Client autorise expressément NETIM à citer le Client et/ou ses services, y compris son site Internet qui y est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE – TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes CG–NETIM sont soumises au droit français.

En cas de difficultés pour l'application des présentes CG–NETIM, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

POUR TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES CG-NETIM, LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DE LILLE, EN FRANCE, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.